



MAIRIE de BELLOT

☎ Mairie : 01.64.04.81.98
☎ Secrétariat : 01.64.04.44.33
☎ : 01.64.04.80.63
✉ : mairiebellot@orange.fr
NS/

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2017

Le Conseil Municipal de Bellot dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François HOUSSEAU, Maire.

Date de convocation : 13 SEPTEMBRE 2017

Présents :

M. François HOUSSEAU, Maire
Mme Christine MOREAUX – M. Roger DARDART, Adjoint
MM. Gérard COLOMBO – Frédéric DUGUET – Alexis DEPRES – Luis Filipe DE MELO VIEIRA
– Mme Joëlle LEGENDRE MORISSE – M. Laurent MIGNARD

Absents excusés + pouvoirs :

Mme Sandrine LETOLLE ayant donné pouvoir à Mme Christine MOREAUX
Mme Gabrielle MAILLARD ayant donné pouvoir à Mme Joëlle LEGENDRE MORISSE
Mme Sylvie LAROCHE DJOUADI ayant donné pouvoir à M. Luis Filipe DE MELO VIEIRA
M. Alfred FONTAINE ayant donné pouvoir à M. François HOUSSEAU
M. Patrick SUDRES ayant donné pouvoir à M. Gérard COLOMBO
Mme Muguette AUBISSE

COMPTE RENDU DE LA PRÉCEDENTE SÉANCE

Le compte rendu de la séance du 30 JUIN 2017 n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Nomination secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du code Général des collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal, Madame Joëlle LEGENDRE MORISSE a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

3/ BOIS VACANTS SANS MAÎTRE (Délibération N°2017-5-1)

Le Maire explique qu'un certain nombre de parcelles boisées n'ont plus de propriétaire connu à ce jour. Il est donc possible, selon une procédure spéciale d'intégrer ces biens au patrimoine de la Commune. Le maire et Monsieur Gérard ROUYER (réfèrent Communal pour les bois) présentent la procédure. Lorsque le relevé sera réalisé (Impôt de Coulommiers) la CCID devra statuer sur ces parcelles. Coût pour Bellot = Frais d'hypothèque et frais de notaire. Le Conseil municipal à l'unanimité charge Le Maire de lancer la procédure des Bois vacants sans maître.

4/ SDESM (Délibération N°2017-5-2)

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide l'adhésion de Moret Loing et Orvanne 2.

5/ REMPLACEMENT DU CADRAN DE L'ÉGLISE (Délibération N°2017-5-3)

Le Maire explique que le cadran de l'horloge de l'église a plus de 40 ans et qu'il faut procéder à son changement (usure du temps) ainsi que pour le projecteur.

Le Conseil à l'unanimité charge le Maire de faire les demandes de subventions nécessaires (DRAC).

6/ BIBLIOTHÈQUE : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORTS (Délibération N°2017-5-4)

Mme Hérisson, bibliothécaire bénévole a suivi certaines formations à Melun. Elle demande une participation aux frais kilométriques ainsi que pour les déplacements navette à Doue (bibliothèque Bellot, Doue et Orly sur Morin en réseau).

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le remboursement des frais kilométriques selon le barème pour les formations, mais refuse la prise en charge des déplacements de la navette (organisation interne au réseau possible).

7/ SIVOM (Délibération N°2017-5-5)

Présentation par le Maire de l'avancement du dossier. (Acte Notarié signé le 16 septembre 2017). Rappel des compétences de chacune des parties (Sivom et Communes) et de la répartition financière (2/3 Villeneuve sur Bellot et 1/3 Bellot).

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour le versement au Sivom des factures à régler.

8/ TRAVAUX BIBLIOTHÈQUE/PRÉAU (Délibération N°2017-5-6)

Les travaux commenceront le 28 septembre 2017. Des études supplémentaires ont été nécessaires, ces dernières ne sont pas ouvertes à subvention, il faut donc délibérer pour le paiement de ces factures :

- Qualiconsult = bureau de contrôle
- Fondasol = lever géotechnique
- SPS = suivi du déroulement de chantier

A l'unanimité Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour le paiement de ces factures.

9/ PERSONNEL : NOUVEAU RÉGIME INDEMNITAIRE (Délibération N°2017-5-7)

Le Maire explique l'abandon de la prime d'IAT au profit du RIFSEEP (primes basées sur des grilles d'évaluations = technicité, assiduité, compétences). Les agents conserveront leurs primes avec un minimum de 100 € par mois au prorata du temps de travail. Le Maire présente la situation actuelle et la situation projetée. Le Conseil Municipal à l'unanimité valide ce nouveau dispositif et charge le Maire de sa mise en place.

10/ PERSONNEL : EMPLOI DU TEMPS ET RÈGLEMENT

Le Maire explique que suite à l'arrêt maladie de certains agents, des modifications d'emploi du temps ont été nécessaires, il convient de modifier celui-ci afin d'assurer une présence sur le terrain. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le nouvel emploi du temps.

Monsieur Roger DARDART est chargé du suivi des Agents.

Le Maire fait part également de l'obligation de fiche de poste pour chacun des Agents et de sa volonté de mettre en place un règlement intérieur qui rappelle les obligations de chacun.

Le Conseil Municipal accepte à la majorité le principe, mais souhaite des exemples. Le Maire s'engage à fournir par mail le dit règlement.

11/ SIANE (Délibération N°2017-5-8)

Suite au départ des « Fins Gourmets » fin 2015 et la reprise « Au Ptit'Bellot » mai 2016, une facture d'assainissement de 12.64€ reste impayée. Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de prise en charge par la Mairie de cette facture. Le Conseil Municipal accepte à

l'unanimité.

12/ DÉCISIONS MODIFICATIVES (Délibération N°2017-5-8)

Le Conseil Municipal valide les décisions modificatives présentées à l'unanimité.

13/ FACTURATION CANTINE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en place du paiement en ligne par carte bancaire de la cantine dès le mois d'octobre.

14/ POINTS TRAVAUX : INFORMATIONS

Le Maire ainsi que certains Conseillers Municipaux font le point des dossiers en cours.

- Ecole : Début des travaux le 28 septembre 2017, réunion de chantier le 27 septembre avec établissement d'un planning.
- Peinture Mairie : La Poste est commencée et les travaux vont se poursuivre.
- Lavoirs : Pour Retourneloup, le chantier fait par les habitants va débuter. L'étude est en cours pour le Lavoir de Bellot.
- Mutuelle Communale : La Mairie mettra en place cette démarche, réunion publique d'information le vendredi 20 octobre 2017 à 19h30, salle polyvalente. Association ACTIOM retenue (existe déjà à Saint Cyr sur Morin).

15/ RECENSEMENT

La Commune de Bellot doit procéder à son recensement de population début 2018 (du 18/01/2018 au 17/02/2018). Un agent coordinateur a été nommé = Mme Joëlle LEGENDRE MORISSE. 400 logements seront recensés, donc 2 agents recenseurs seront nommés par arrêté du Maire.

- Mr Alain RUIZ : pour les hameaux
- Mme Laëtitia ROLLAND : pour le bourg

16/ REMERCIEMENTS

Lettres de remerciements des Associations ayant perçu une subvention Communale

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE A 23H05.

Le Maire,

François HOUSSEAU.